

Plusieurs communes des Alpes-Maritimes prêtes à quitter le parc du Mercantour



A Saint-Etienne-de-Tinée, commune du parc national du Mercantour, un village authentique, dominé par son clocher du XIIIe siècle, le conseil municipal a d'ores et déjà exprimé sa réprobation. Richard Ray

Saint-Etienne-de-Tinée, Saint-Dalmas-le-Selvage ou encore Isola envisagent d'en partir. Quitte à renoncer à certains financements et au label écotouristique d'un parc national...

Une consultation à haut risque débute pour le parc national du Mercantour, créé en 1979 dans la douleur et jamais accepté par certains riverains. D'ici la fin juin, les vingt-huit communes intégrées dans son périmètre vont pouvoir choisir d'y rester ou de s'en retirer. Ce « *stop ou encore* » ne concerne pas la zone cœur du parc, sanctuaire de biodiversité dont les limites ne peuvent pas être modifiées. Mais uniquement l'ex-zone périphérique, appelée désormais zone d'adhésion.

Sur le papier, les communes n'ont pas intérêt à en partir, en votant « Non » à une charte visant justement à développer cette zone sur le plan touristique et agricole. Sinon, elles perdront le label d'un parc mondialement connu, ainsi que diverses aides et financements.

Dans la haute vallée du Var, Entraunes vient ainsi de ratifier la charte. « *Cette commune d'altitude* », précise son maire Pierre Tardieu « *vit principalement d'écotourisme. Le parc, qui finance de nombreux projets en ce domaine, nous est indispensable. Le problème du loup*(NDLR : très sensible dans l'arrière-pays) *est indépendant. Il faut le dissocier d'une charte qui, par ailleurs, n'apporte pas de règles plus contraignantes* ».

La proximité des municipales

À ce jour, quatre communes (Entraunes et Beuil dans les Alpes-Maritimes, Uvernet-Fours et Allos dans les Alpes de Haute-Provence) ont adopté le document. D'autres vont suivre. Le mouvement, cependant, est loin d'être général. Saint-Étienne-de-Tinée, Saint-Dalmas-le-Selvage, Tende ou encore Isola sont ainsi tentés par la « sécession ». Afin de stopper une cohabitation « non désirée », de donner des gages aux pêcheurs et aux chasseurs craignant une restriction de leurs droits.

Barcelonnette veut y entrer

Pour les maires concernés, il s'agit aussi de ne pas indisposer ces administrés viscéralement anti-parc et qui pèsent sur l'élection municipale de 2014. Alors que circulent les rumeurs les plus alarmistes. « *On raconte que la zone d'adhésion va être sanctuarisée, qu'on ne pourra plus rien y faire, ce qui est totalement faux* », s'insurge le président du parc et maire de Valdeblore, Fernand Blanchi. *Il n'y aura pas davantage de contraintes. En matière de construction et de réhabilitation, la charte dit clairement que seront appliqués les documents communaux d'urbanisme* ».

Sans préjuger des consultations à venir, le périmètre du Mercantour risque donc d'être réduit. « *Deux à trois communes peuvent effectivement dire non, concède Fernand Blanchi. Mais j'ai bon espoir que celles-ci reviennent ultérieurement sur leur décision, tant le label d'un parc national apporte de la notoriété* ». « *Ce ne sera pas une séparation à vie* », renchérit le directeur Alain Brandeis. En soulignant que la mise en place de la charte « *est bien plus difficile dans les parcs des Pyrénées ou de la Vanoise* ».

Quoi qu'il arrive, le Mercantour changera de dimension. Car si certaines communes sont prêtes à le quitter, une autre, Barcelonnette, veut y entrer. Le parc, qui l'accueillera très volontiers, lancera dès 2014 la procédure d'intégration.

Source : Nice Matin du 21 avril 2013 <http://www.nicematin.com/derniere-minute/plusieurs-communes-des-alpes-maritimes-pretes-a-quitter-le-parc-du-mercantour.1227460.html>